

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



20.015 né Délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Rapport

Rapport de la Délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN du 31 décembre 2019

Sur mandat de l'Assemblée fédérale, la Délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN) participe aux sessions de l'AP-OTAN ainsi qu'à des séminaires et à des réunions de travail des commissions de l'assemblée.

Conformément à l'art. 9, al. 2, de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les relations internationales du Parlement (ORInt), la Délégation auprès de l'AP-OTAN présente chaque année aux deux conseils un rapport écrit sur les grandes lignes de son activité.

Proposition de la délégation

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Pour la délégation:
Le président 2018/2019

Isidor Baumann

Contenu du rapport

- 1 Introduction
- 2 Sessions, séminaires et autres rencontres
- 3 Frais de voyage
- 4 Principaux sujets débattus en 2019
- 5 Appréciation de l'activité de l'AP-OTAN en 2019
- 6 Conclusions et activités



1 Introduction

La Délégation parlementaire suisse auprès de l'AP-OTAN (Délégation AP-OTAN) trouve sa base légale dans l'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les relations internationales du Parlement (ORInt, [RS 171.117](#)). Au même titre que les autres délégations parlementaires auprès d'organisations internationales, la Délégation AP-OTAN possède un règlement qui fixe le cadre de ses activités¹.

Composition de la délégation en 2019 :

Président : Isidor Baumann, conseiller aux Etats ;

Vice-présidente : Corina Eichenberger-Walther, conseillère nationale ;

Membres : Werner Salzmann, conseiller national, et Josef Dittli, conseiller aux Etats ;

Membres suppléants : Pierre-Alain Fridez, conseiller national, et Alex Kuprecht, conseiller aux Etats.

2 Sessions, séminaires et autres rencontres

En 2019, les représentants de la Délégation AP-OTAN ont participé :

- à la session de printemps à Bratislava (du 31 mai au 3 juin ; Werner Salzmann, conseiller national, et Pierre-Alain Fridez, conseiller national),
- à la session annuelle à Londres (du 11 au 14 octobre ; Isidor Baumann, Josef Dittli, Corina Eichenberger, conseillère nationale, et Werner Salzmann, conseiller national).

Les participations aux deux sessions ont fait l'objet d'un rapport écrit à l'intention des commissions de la politique de sécurité. Durant l'année sous revue, les dates des séminaires Rose-Roth ainsi que de diverses séances de commission ont coïncidé avec celles des sessions ou de séances de commission de notre Parlement. La Délégation AP-OTAN n'y a par conséquent pas participé.

3 Frais de voyage

En 2019, la Délégation AP-OTAN a voyagé en train et en avion pour un montant total de 2 251 francs à la charge de l'Assemblée fédérale.

4 Principaux sujets débattus en 2019

Les défis et le développement de l'OTAN, les tensions entre la Russie et l'Occident, le développement des technologies numériques, de l'intelligence artificielle et les cybermenaces, la lutte contre le terrorisme et la situation au Proche-Orient et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (région MOAN) ont été les principaux sujets de discussion au sein de l'AP-OTAN en 2019. Parmi les autres thèmes majeurs figuraient l'évolution de la situation dans les Balkans occidentaux et en Afghanistan ainsi que la montée en puissance de la Chine.

4.1 Les réunions plénières

Aussi bien à Bratislava qu'à Londres, la présidente de l'AP-OTAN, la britannique Madeleine Moon a relevé que les 70 ans de l'alliance constituaient une bonne occasion de dresser un bilan et de réfléchir aux défis à venir. Dans ce contexte, elle a souligné que le succès rencontré par l'OTAN depuis sa création tenait surtout à son unité. Tout comme aujourd'hui, les membres de l'alliance ont eu par le passé des divergences de vues. Ces divergences étaient de nature tactique plus que stratégique, et concernaient surtout le comportement à adopter face aux défis. En revanche, les défis à relever ont toujours fait l'objet d'un consensus. Personne ne conteste par exemple la nécessité d'augmenter les moyens affectés à la défense. Pour continuer de surmonter leurs divergences de vues à l'avenir, il

¹ www.parlement.ch (Organes > Délégations > Les délégations internationales de l'Assemblée fédérale > Délégation parlementaire auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP OTAN) > Bases légales).



faut, selon Mme Moon, que les États membres gardent à l'esprit les valeurs communes qui constituent les fondements de l'OTAN. Selon elle, la période d'instabilité a débuté en 2007 avec les cyberattaques contre l'Estonie et en 2008 avec l'intervention militaire russe en Géorgie. Et pourtant, l'Occident a été surpris 6 ans plus tard, lorsque la Russie a annexé la Crimée. Parallèlement la menace posée par l'Etat islamique (EI) s'est considérablement renforcée. Face à cette évolution, l'OTAN n'est pas restée les bras croisés : les réponses élaborées dès le sommet du Pays de Galle en 2014, notamment la décision d'investir davantage dans la défense, ont permis d'enrayer la spirale. A la suite, les pays de l'alliance ont pris tout un train de mesures destinées à renforcer leur défense militaire. Parallèlement, ils ont mis sur pied une stratégie pour vaincre l'EI. Ce processus doit se poursuivre au vu de l'attitude de confrontation choisie par la Russie. Lors de la session annuelle, Mme Moon a fustigé l'attitude russe et s'est dite frappée par le peu de conscience populaire qui existe dans certains pays membres quant au rôle que joue l'OTAN pour la sécurité et la stabilité du continent. Pour Mme Moon, il y a là matière à réflexion. Elle a réitéré sa volonté de travailler avec les associations de la jeunesse afin d'expliquer ce que l'OTAN est, et ce qu'elle fait. Elle a également relevé la valeur des partenariats et souligné la volonté de l'AP OTAN de renforcer les contacts avec d'autres assemblées parlementaires² mais aussi de créer un réseau *alumni* de l'assemblée.

A Bratislava, le secrétaire général adjoint de l'OTAN chargé des affaires politiques et de la politique de sécurité, Alejandro Alvargonzález, a souligné que l'OTAN avait pour objectif de défendre les valeurs fondamentales que sont la démocratie, la liberté et l'État de droit et la façon de vivre qui en découle. Certains ennemis de l'Occident savent pertinemment que l'OTAN est une alliance à vocation défensive et ciblent le modèle démocratique et non les forces armées de l'organisation. A Londres, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, a abondé dans le même sens. Les deux responsables de l'OTAN ont dressé une liste des défis sécuritaires que l'alliance devra relever :

1. Si l'Afghanistan n'est plus un havre pour les terroristes, de gros problèmes subsistent et la situation sécuritaire demeure précaire. L'OTAN doit absolument maintenir son engagement dans le pays.
2. Dans la région MOAN, si l'EI ne contrôle plus de territoire, l'organisation terroriste s'est réorganisée et représente encore une réelle menace.
3. La Russie quant à elle, ne représente plus un partenaire fiable. L'annexion de la Crimée s'inscrit dans un schéma de comportement agressif. La forte intensification de la présence militaire de l'Arctique à la mer Noire, la déstabilisation persistante dans l'est de l'Ukraine, la destruction de l'appareil du vol MH17 au-dessus de l'Ukraine, l'usage d'agents chimiques sur le territoire de l'OTAN (affaire Skripal), le non-respect de traités de désarmement, les cyberattaques visant des infrastructures, des institutions et des processus électoraux, ainsi que les campagnes de désinformation, en particulier sur les réseaux sociaux, sont autant de comportements faisant partie de ce schéma, dont l'objectif est de remettre en cause la légitimité et l'efficacité des systèmes démocratiques. Malgré cela, un dialogue reste essentiel afin d'éviter toute escalade due à un malentendu ou à une erreur d'appréciation.

Dans le domaine du contrôle des armements, les Etats-Unis pressaient depuis plusieurs mois la Russie de détruire de manière vérifiable ses missile de croisière SSC-8 d'une portée supérieure à 500 km, conformément au traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (traité FNI³). En lieu et place, Moscou a décidé de déployer ce missile pouvant être équipé d'une ogive nucléaire. Stoltenberg a fustigé l'attitude russe, mais a assuré que l'OTAN ne répondrait pas de manière symétrique et ne déploierait pas de nouveaux missiles nucléaires sur sol européen. En revanche, l'OTAN va renforcer sa dissuasion et sa capacité de défense.

² Pour la première fois à Londres, une délégation du Parlement Panafricain a participé aux travaux de l'AP OTAN.

³ Le Traité FNI, conclu en 1987, interdit aux États-Unis et à l'URSS la possession et de produire des missiles balistiques lancés depuis le sol ainsi que des missiles de croisière d'une portée comprise entre 500 et 5500 kilomètres, ainsi que d'effectuer des tirs d'essai avec ces systèmes. En tant qu'État successeur de l'Union soviétique, la Russie était également liée par le traité.



4. Au plan mondial, l'équilibre stratégique est en train de bouger avec la montée en puissance de la Chine comme deuxième puissance économique et militaire mondiale. L'ascension de la Chine offre des opportunités mais présente aussi des risques.

5. Aussi bien à Bratislava qu'à Londres, les deux responsables de l'OTAN ont relevé que les nouvelles technologies modifiaient la nature de la concurrence mondiale. Les évolutions dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'informatique quantique, de la robotique, de la biotechnologie et des systèmes d'armement autonomes montrent que nous sommes entrés dans une nouvelle ère, pleine d'incertitudes. Ces technologies ont le potentiel de changer la façon de fonctionner de l'être humain mais aussi de révolutionner l'art et la conduite de la guerre. Le leadership occidental en matière d'évolution technologique n'est pas garanti averti M. Stoltenberg. La Chine s'est fixée comme objectif de devenir, d'ici à 2030, le leader mondial en matière d'intelligence artificielle. L'OTAN constitue une plateforme unique afin de coordonner les politiques de recherche des armées de ses pays membres, mais aussi de discuter des questions éthiques et légales qui ne manqueront pas d'émerger dans ce contexte. Fortes de ce constat, l'Europe et l'Amérique du Nord doivent davantage collaborer et ne pas tenir pour acquises la démocratie et la sécurité. La situation sécuritaire est devenue plus complexe et plus dangereuse, notamment du fait de la combinaison des facteurs de risques. La clé pour l'OTAN est de continuellement s'adapter aux nouveaux développements.

A Londres, une bonne partie du débat a été consacrée à la situation au Nord de la Syrie et au lancement d'une opération militaire par la Turquie. Plusieurs délégations, notamment celles de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Islande ont vertement critiqué l'attitude turque qu'ils ont jugé inacceptable, estimant que l'invasion turque risquait de déstabiliser la région entière et de permettre une réémergence de l'IS. Questionné sur le rôle que l'OTAN entendait jouer, M. Stoltenberg a indiqué que des discussions avaient lieu au sein de l'alliance mais il n'a pas caché que des différences de vues existaient sur la question. D'un côté, la victoire sur le terrain a été obtenue grâce à une action collective et elle mise en danger par l'action turque. D'un autre côté, la Turquie a des intérêts légitimes de sécurité dans la région et le pays porte le fardeau principal du conflit en accueillant les réfugiés de Syrie sur son territoire. Selon M. Stoltenberg, l'EI n'a pas disparu mais s'est morcelé et subsiste sous la forme de cellules clandestines. Il faudra continuer la lutte et, du coup, il est très important de maintenir une unité entre Alliés. C'est cela qui est en jeu a-t-il ajouté. M. Stoltenberg a également abondé dans le sens du Portugais Julio Miranda Calha pour qui, la situation en Syrie et en Irak a des implications directes sur la sécurité de l'Afrique du Nord. Le chef de la délégation espagnole, Miguel Gutierrez, a quant à lui appelé l'alliance à mettre sur pied une véritable stratégie pour son flanc sud. M. Stoltenberg a convenu qu'une approche globale à l'ensemble de la région MOAN serait judicieuse et que les efforts de l'alliance en Afrique du Nord devraient être intensifiés. Il a cependant relevé que, là aussi, les approches étaient différentes selon les pays membres et que des divergences de vues existaient quant aux mesures qui devraient être prises dans la région. Interrogé par le chef de la délégation des Etats-Unis, Gerald Connolly, sur ce qu'il conviendrait de faire afin d'éviter une érosion de l'alliance qui viendrait de l'intérieur, M. Stoltenberg a relevé que la force de l'alliance avait toujours été de parvenir à un consensus au travers de la discussion, dès lors qu'aucune solution ne pouvait être imposée. Selon lui, il n'y a pas d'alternative au dialogue entre pays membres.

Lors de la session annuelle, l'assemblée a adopté six résolutions⁴ concernant entre autres les 70 ans de l'OTAN et les valeurs communes qui sous-tendent l'alliance, le renforcement de la cybersécurité, la cyberdéfense et la cyberdissuasion, la posture de défense et de dissuasion de l'alliance après l'extinction du traité FNI, les défis sécuritaires émanant d'Afrique ainsi que les développements récents en Afghanistan. Le contenu des principales résolutions est résumé dans les paragraphes suivants.

⁴ Les résolutions sont publiées sous www.nato-pa.int (rubriques « Documents », « Recommandations de politique générale », 2019).



A Londres, l'assemblée a par ailleurs confirmé la Britannique Madeleine Moon à son poste de présidente et a reconduit son mandat pour une année⁵. Le Luxembourgeois Marc Angel quittant l'assemblée à la fin 2019, cette dernière a élu l'Allemand Wolfgang Hellmich au poste de trésorier de l'AP-OTAN. Le budget pour 2020 se monte à 4,05 millions d'euros, soit une augmentation de 1,26 % par rapport au budget précédent⁶. Cette augmentation est due à la compensation du renchérissement et à une augmentation des indemnités du personnel et des prestations sociales. Pour terminer, l'Assemblée a pris congé de son secrétaire général, le Britannique David Hobbs qui a quitté ses fonctions à la fin 2019. Au service de l'assemblée depuis 1983, M. Hobbs a reçu un vibrant hommage. C'est la française Ruxandra Poppa, jusque-là secrétaire générale adjointe, qui lui succède.

Les sujets ci-après ont été évoqués lors des réunions auxquelles la Délégation AP-OTAN a participé.

4.2 Défis et développement de l'alliance

La **question de l'évolution de l'alliance** a été au cœur des discussions des deux sessions. La réunion de Bratislava a surtout été marquée par un débat sur les valeurs communes qui constituent les fondements de l'OTAN. En Commission sur la dimension civile de la sécurité, l'Allemande Ulla Schmidt a insisté sur le fait que le respect de ces valeurs, telles que la démocratie, la liberté individuelle, les droits de l'homme et l'État de droit, dans tous les pays membres étaient cruciales pour la confiance et la solidarité entre les pays de l'alliance. Au cours de la dernière décennie, cependant, d'importantes évolutions technologiques, économiques et démographiques ont modifié le contexte politique et sécuritaire dans le monde. La suprématie morale de l'ordre démocratique libéral n'est plus considérée comme acquise. La croissance de la Chine semble remettre en question l'idée que la démocratie libérale est la seule voie vers la richesse, une économie compétitive et un leadership technologique. Par ailleurs, la démocratie et les libertés individuelles reculent dans certaines parties du globe. Il existe des signes évidents de perte de confiance de la population dans les institutions politiques, de désenchantement à l'égard des principaux partis et des médias, de polarisation partisane croissante et d'inégalités socio-économiques. Combinés à des phénomènes tels que les infox (fake news) et les médias sociaux, ces évolutions ont un impact profond sur les systèmes politiques occidentaux. Si rien n'est fait, ces clivages politiques et sociétaux croissants pourraient affaiblir l'unité de l'Alliance et mettre en péril sa sécurité collective. Devant la Commission politique, M. Connolly a souligné que l'OTAN devait son succès non seulement à ses capacités militaires, mais aussi au fait que l'Alliance était portée par des valeurs communes. Les menaces qui pèsent sur ces valeurs ne proviennent pas seulement d'États autoritaires comme la Russie ou la Chine, mais aussi de mouvements populistes dans de nombreux pays membres de l'Alliance.

A Londres, le professeur en stratégie et en sécurité à l'université d'Exeter, Jamie Shea, a relevé que, l'OTAN était confrontée à des défis qui la mettent à rude épreuve. Les guerres hybrides et cybernétiques, le terrorisme et les effets du changement climatique constituent autant de défis qui sont venus s'ajouter aux défis militaires traditionnels. Ceci a débouché sur une situation bien plus complexe que celle qui prévalait pendant la guerre froide. Selon M. Shea, le problème pour l'OTAN c'est qu'elle regroupe de fait trois organisations en une. Il y a une OTAN militaire classique, celle qui existe depuis 1949, une OTAN engagée à répondre aux menaces hybrides et cybernétique et une OTAN qui est engagée à projeter la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde arabe.

⁵ Mme Moon n'a pas été réélue au Parlement lors des élections législatives qui ont eu lieu au Royaume-Uni le 12 décembre 2019. Le Bureau de l'Assemblée a alors désigné M. Attila Mesterhazy (Hongrie) Président par intérim.

⁶ En sa qualité de membre associé, la Suisse n'est pas débitrice envers l'organisation. Elle fournit cependant une contribution financière indirecte, par l'intermédiaire du Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité de Genève et par celui du DDPS. En 2019, cette contribution a permis le financement de diverses activités de l'AP OTAN y compris celui du 100ème séminaire Rose Roth.



A Londres, la Commission politique s'est penchée sur la question du **lien transatlantique**. Dans son exposé, Michael Clarke, professeur émérite du Royal United Services Institute (RUSI), a évoqué cinq grands problèmes auxquels l'Europe est confrontée et qui sont susceptibles de porter atteinte au lien transatlantique : 1. L'écart grandissant qui se creuse entre les projets des pays du nord et du sud de l'Europe et qui est une conséquence logique de l'élargissement des institutions euro-atlantiques. 2. Les capacités militaires des alliés européens de l'OTAN qui ont en grande partie été vidées de leur substance depuis la fin de la Guerre froide. 3. Les relations sécuritaires internationales au cours de la décennie à venir ans qui seront façonnées par quatre puissances révisionnistes, à savoir les États-Unis, la Russie, l'Inde et la Chine, ceci alors que les pays européens ont une préférence pour le statu quo. 4. L'Europe qui est confrontée dans l'immédiat aux difficultés liées à la politique étrangère turque en Syrie et à un Brexit imminent. 5. Les membres de la « famille européenne » qui ne peuvent que difficilement s'obliger mutuellement à respecter des valeurs démocratico-libérales. Quant aux États-Unis, M. Clarke a estimé qu'ils ont commencé à s'orienter de manière inexorable vers le Pacifique bien avant l'arrivée au pouvoir du président Trump. La politique étrangère menée par ce dernier s'inspire du « nationalisme jacksonien », qui repose sur l'idée selon laquelle les États-Unis recourent à la voie bilatérale pour préserver leurs intérêts mondiaux. Selon M. Clarke toutefois, les vues de la Maison blanche diffèrent de celles des autorités militaires, qui restent attachées à un engagement militaire américain en Europe. Pour conclure, M. Clarke a estimé que le débat entre les États-Unis et l'Europe ne peut plus être ramené à des différences formelles, car celles-ci s'accompagnent désormais de divergences d'intérêts. Les désaccords autour de questions isolées peuvent être réglés au sein de l'OTAN, comme cela a souvent été le cas. Mais, si ces questions commencent à se multiplier, et si, Européens et Américains ne partagent plus la même vision du monde, le problème sera beaucoup plus difficile à résoudre. Lors de la discussion plusieurs intervenants se sont dit préoccupés par l'accroissement des antagonismes, avec d'un côté la position du président américain, qui entend s'atteler à la résolution des problèmes en recourant à des tactiques nationales ou bilatérales, et, d'un autre côté, celle des Européens, qui préfèrent le multilatéralisme. M. Clarke a reconnu qu'il s'agissait là de tendances inquiétantes et a lancé une mise en garde : l'abandon du multilatéralisme risque d'entraîner un retour aux politiques reposant sur la puissance.

A Londres, plusieurs tables rondes ont été consacrées tant au **renforcement du dispositif de défense et de dissuasion de l'OTAN** qu'aux **défis posés par la fin du traité FNI**. Devant la Commission de la défense et de la sécurité, Nicholas Soames (Royaume-Uni) a tiré la sonnette d'alarme. Il s'agit d'éviter à tout prix que la Russie ne dispose d'une capacité d'empêcher de potentiels renforts de traverser l'Atlantique ou de les retarder. Dans son rapport⁷, M. Soames fait en outre état du défi posé par le développement de la flotte russe. De fait, le nombre de destroyers, de frégates et de sous-marins que comptent les arsenaux alliés est, grosso modo, inférieur de moitié à ce qu'il était durant la guerre froide. Une grande partie de ces moyens appartiennent en outre aux États-Unis, qui les engagent en priorité dans le Pacifique. M. Soames a fait remarquer qu'après des années de faible attention portée à cette question, l'OTAN s'était saisie du dossier et avait pris des mesures. A ses yeux, il est impératif de combler rapidement le fossé et une plus grande attention doit également être portée aux menaces contre les réseaux de câbles sous-marins. Son rapport recommande que les Alliés modernisent d'anciennes bases stratégiques ou en ouvrent de nouvelles dans l'Atlantique Nord, ceci afin de garantir la liberté de mouvement, tant militaire qu'économique, des Alliés dans la région. Un effort particulier doit également être entrepris pour renforcer les moyens de détection. Le rapport invite aussi les pays membres à moderniser les infrastructures devant, en cas de crise, accueillir en Europe les forces armées américaines et canadiennes ainsi que leur matériel. Des installations portuaires et aéroportuaires, des terminaux et des lignes ferroviaires modernes, entre autres, faciliteraient la tâche des forces nord-américaines si elles devaient soutenir rapidement d'éventuelles activités militaires en Europe. Enfin le rapport demande de mettre sur pied un programme d'exercices

⁷ L'évolution de la sécurité dans l'Atlantique Nord, Commission de la défense et de la sécurité.



de lutte anti-sous-marine. Même son de cloche dans le rapport présenté par Lara Martinho (Portugal)⁸ qui elle aussi plaide pour le renforcement des exercices, ceci non seulement en réaction aux manœuvres accrues de la Russie, mais aussi en réponse à une instabilité chronique sur le flanc sud. Ces exercices, réalisés dans le cadre de l'OTAN, se révèlent plus rentables que des manœuvres nationales et ils contribuent à améliorer l'interopérabilité. Ils permettent aussi d'envoyer des signaux clairs, notamment aux adversaires potentiels mais aussi aux opinions publiques nationales. Le général d'armée aérienne Stuart Peach, président du comité militaire de l'OTAN a abondé dans le même sens. Selon lui, il est essentiel d'intensifier les exercices à tous les niveaux et de partager les enseignements, ceci afin d'améliorer les processus et de renforcer la résilience. Dans son intervention, le vice-amiral Hervé Bléjean, commandant adjoint du commandement maritime de l'OTAN (MARCOM) a esquissé les mesures prises par l'OTAN depuis 2017 pour renforcer les capacités de l'Alliance dans l'Atlantique nord, notamment un nouveau cycle d'exercices permettant d'entraîner le renforcement de l'Europe. Présentant son rapport⁹ à la Commission des sciences et des technologies, Leona Alleslev (Canada) a quant à elle souligné le grave déficit de l'OTAN s'agissant de ses capacités de lutte anti-sous-marine (ASM), alors que l'Alliance est confrontée à la menace croissante des sous-marins russes. Elle a appelé à un accroissement des investissements dans les sous-marins tactiques, les avions de patrouille maritime, les navires de surface aptes à la lutte ASM, les hélicoptères ASM et les systèmes de détection acoustique.

De son côté, le rapport de Joseph A. Day (Canada)¹⁰ souligne qu'outre la résiliation du traité FNI et l'affaiblissement du système mondial de contrôle des armements, les puissances nucléaires sont en train de moderniser leur arsenal nucléaire, voire investissent dans leur renforcement. Lors de sa présentation, Day a souligné que les nouveaux systèmes nucléaires étaient non seulement plus coûteux, mais aussi plus vulnérables, notamment en raison des progrès réalisés dans les domaines des systèmes de défense antimissile balistique, des armes antisatellites, des armes sous-marines et des attaques de pirates informatiques. En outre, d'autres percées technologiques telles que les nouvelles générations de missiles hypersoniques réduisent la marge de manœuvre des commandements lors de la prise de décision, ce qui soulève la question de savoir si les dirigeants politiques auraient le temps de réagir en cas de crise. La hausse du nombre d'armes nucléaires dans le monde accroît par ailleurs les risques d'accidents et de vols. De nombreux groupes terroristes admettent en effet ouvertement chercher à acquérir des capacités nucléaires. Étant donné le déploiement du missile SSC-8 par la Russie, la question du dispositif actuel de l'Alliance se pose.

Intervenant dans le cadre d'une table ronde organisée par la Commission de la défense et de la sécurité sur les défis post-FNI, Bruno Tertrais, directeur adjoint de la Fondation pour la recherche stratégique, a relevé qu'au-delà de la rhétorique sur le recours possible à des armes nucléaires, ce qui est plus inquiétant c'est que personne ne sait exactement comment la Russie engagerait des armes nucléaires. De plus, Moscou sait que l'OTAN a traditionnellement de la peine à débattre publiquement de la question des armes nucléaires en raison d'une grande sensibilité de son option publique. Cela étant, M. Tertrais a estimé que, si le traité FNI était bel et bien mort, cela ne signifiait pas pour autant un retour à une dynamique de course aux armements telle que l'a connue la guerre froide. Il a appelé l'OTAN à ne pas imiter la Russie. Tom Plant, directeur du programme de politique nucléaire et de prolifération du RUSI, a quant à lui estimé que le régime de contrôle des armements tel qu'il existait durant la guerre froide avait vécu. Les grands traités de longue durée seront remplacés par des accords ponctuels d'une durée de vie plus courte. Les parties devront faire preuve de

⁸ Les exercices de l'OTAN – évolution et enseignements, Commission de la défense et de la sécurité.

⁹ La lutte anti-sous-marine de l'OTAN. Reconstruire les capacités et se préparer pour l'avenir. Commission des sciences et des technologies.

¹⁰ Une nouvelle ère pour la dissuasion nucléaire ? Modernisation, maîtrise des armements et forces nucléaires alliées. Commission de la défense et de la sécurité.



flexibilité. Par ailleurs, le développement des moyens conventionnels notamment des systèmes de reconnaissance et de ciblage, mais aussi des armes à haute précision, ne manquera pas d'avoir une influence sur la balance stratégique. Pour M. Plant, il est peu probable que Moscou ne soit à court terme intéressée par un retour à la table de négociations portant sur un nouveau traité de maîtrise des armements. Les Occidentaux ne doivent pas perdre patience et veiller à renforcer l'échange d'informations avec la Russie en dehors du traité, ceci afin d'éviter toute surprise.

Lors des deux sessions, plusieurs commissions ont évoqué la question de **la répartition des charges**. Lors du sommet du Pays de Galles en 2014, les membres de l'OTAN sont convenus de relever les dépenses de défense à 2 % de leurs PIB respectifs d'ici à 2024, tout en affectant 20 % de ce montant à l'acquisition de nouveaux équipements et à la recherche et développement. Dans son rapport, M. Connolly¹¹, estime que la mise sur pied de l'Engagement en matière d'investissements de défense (*Defence investment Pledge*, DIP) représente une étape majeure, puisque les Alliés devraient consacrer environ 100 milliards de dollars supplémentaires à la défense d'ici la fin de l'année 2020. A ses yeux, la mise en œuvre du DIP est cruciale pour la cohésion de l'Alliance. Dans ce contexte, Mme Alleslev a lancé un cri d'alarme en présentant son rapport¹² devant la Commission des sciences et des technologies. L'avance scientifique et technologique de l'OTAN est en train de s'éroder a-t-elle martelé en appelant à la mise en œuvre rigoureuse de la stratégie OTAN pour la science et la technologie approuvée en 2018. M. Connolly a lui aussi souligné que la sécurité de l'Alliance était subordonnée à la conservation par l'OTAN de sa supériorité technologique.

La **politique de la porte ouverte** a également été examinée dans diverses commissions. A Londres, M. Connolly s'est félicité de la volonté de l'OTAN de poursuivre cette politique de la porte ouverte comme moyen d'étendre la zone de stabilité et les principes démocratiques en Europe. Selon lui, cette politique vise aussi le contrôle démocratique des forces armées et a donc un effet de « socialisation » sur les candidats à l'adhésion. M. Connolly a par ailleurs plaidé pour que l'OTAN continue de soutenir ses partenaires de l'est – notamment l'Ukraine et la Géorgie – et d'encourager d'autres candidats à l'adhésion. L'accession du Monténégro et de la République de Macédoine du Nord envoie à cet égard un message fort : l'OTAN rejette tout veto russe sur l'entrée de tel ou tel pays dans l'Alliance. Cette année, les **relations avec l'Union européenne (UE)** n'ont pas fait l'objet d'un rapport distinct, mais l'importance d'une collaboration renforcée a été soulignée à maintes reprises dans le cadre des discussions.

A Londres, l'Assemblée plénière a adopté 3 résolutions ayant trait au développement de l'OTAN : Dans deux résolutions¹³ ayant trait au 70 ans de l'OTAN et aux valeurs et principes fondateurs, l'assemblée demande à l'OTAN une mise à jour du concept stratégique de manière à ce qu'il reflète le nouvel environnement de sécurité, notamment eu égard aux menaces cybernétiques et hybrides, au comportement agressif de la Russie, à l'importance croissante de la Chine et aux menaces pesant sur le flanc sud de l'OTAN. Les résolutions demandent également la création d'un centre de coordination de la résilience démocratique (CCRD) destiné à aider les Etats membres à renforcer les institutions démocratiques ainsi que la création d'une structure chargée d'offrir une assistance aux Etats membres en matière d'intégrité et de sécurité électorales, d'indépendance judiciaire, de liberté de la presse et d'autres aspects essentiels pour maintenir une démocratie vigoureuse. Enfin, les résolutions demandent l'intégration des systèmes électoraux nationaux au catalogue des infrastructures stratégiques.

¹¹ 70 ans de l'OTAN : pourquoi l'Alliance demeure-t-elle indispensable ? Commission politique.

¹² La lutte anti-sous-marine de l'OTAN. Reconstruire les capacités et se préparer pour l'avenir. Commission des sciences et des technologies.

¹³ Résolution no. 454. Réaffirmer l'attachement les valeurs et principes fondateurs de l'OTAN ; Résolution no 457. L'OTAN célèbre 70 ans de paix et de sécurité sous le signe de l'unité.



Une troisième résolution¹⁴ demande le maintien d'une dissuasion nucléaire sûre, sécurisée, forte, performante et dotée de capacités de survie comme pilier central de la politique de défense de l'Alliance. Le texte invite aussi les pays membres à poursuivre les investissements nécessaires à la modernisation des systèmes nucléaires existants.

4.3 Relations avec la Russie

L'attitude de la Russie sur la scène internationale a fait l'objet de discussions dans l'ensemble des commissions de l'assemblée. A Londres, deux experts ont livré leur analyse de la politique russe, Michael Clarke, chercheur émérite au Royal United Services Institute (RUSI) et Keir Giles, directeur de recherche au Centre britannique de recherches et d'études sur les conflits (CSRC). Pour le premier, la Russie a acquis une capacité lui permettant de nuire pour les 10 à 20 prochaines années aux intérêts occidentaux. Selon M. Clarke, Moscou a les moyens de constituer un problème mais pas de nature stratégique, à moins que les Occidentaux ne laissent faire. Poutine a une vision très territoriale des relations internationales et l'élargissement de l'OTAN a été perçu comme une sérieuse menace. M. Clarke s'est dit inquiet face au potentiel de nuisance de la Russie et à sa capacité à saper les efforts déployés par les Occidentaux. Plusieurs pays, dont le Royaume-Uni ont redimensionné leurs forces militaires à la baisse avec l'idée de les renforcer à nouveau en cas de coup dur. M. Clarke a émis des doutes sur la viabilité de ce concept, estimant qu'il ne serait pas possible de recruter les effectifs nécessaires suffisamment rapidement. De son côté, M. Giles a argumenté que les relations avec la Russie étaient historiquement basées sur la confrontation, ceci en raison d'intérêts stratégiques différents. La période de calme relatif qui a suivi l'effondrement de l'Union soviétique et qui a duré environ 25 ans doit être considérée comme une exception historique et n'a été due qu'à la faiblesse de la Russie. L'ère actuelle, marquée par des tensions avec Moscou, constitue un retour à la normale. Ceci ne doit cependant pas automatiquement déboucher sur un conflit ouvert. De fait, la Russie se considère en conflit avec l'Occident sur tous les plans, à l'exception du plan militaire et les concessions et les compromis sont perçus comme des signes de faiblesse à exploiter. Pour M. Giles, il est important de garder ces éléments à l'esprit lorsque l'on traite avec la Russie, faute de quoi les relations seront construites sur des malentendus. Un changement de régime ne modifierait pas la donne. M. Giles a plaidé pour l'établissement d'une relation fonctionnelle et pratique avec pour objectif de contenir au maximum la capacité de nuisance de la Russie et de renforcer la prédictibilité des actes afin d'éliminer toute surprise. Il a appelé l'OTAN à clarifier son message à l'égard de Moscou et à informer les opinions publiques des pays membres de manière transparente sur les agissements russes.

Raynell Andreychuk (Canada) a globalement fait la même analyse. Dans son rapport¹⁵, elle souligne que le Kremlin ne donne aucunement l'impression de vouloir rompre avec cette politique de confrontation. Selon Moscou, l'OTAN fait volontairement fi des intérêts sécuritaires légitimes de la Russie, et aspire à l'affaiblir et à l'encercler, raison pour laquelle le Kremlin se doit de maintenir ou d'ériger des zones tampons et de consolider sa sphère d'influence ; les relations avec l'Ouest sont considérées comme un jeu géopolitique à somme nulle. Les conséquences ne sont pas visibles uniquement en Ukraine mais également en Géorgie, en Moldavie, dans d'autres États de l'ex-URSS et dans les Balkans occidentaux¹⁶. Le rapport souligne que la Russie renforce également ses activités dans la région MOAN. C'est notamment le cas en Syrie, mais aussi en Afrique où Moscou a rétabli des relations avec d'anciens partenaires de l'Union soviétique en Afrique via la conclusion d'accords de sécurité, la vente d'armes et la formation militaire. Dans son rapport¹⁷ présenté à la commission politique, M. Connolly observe quant à lui que, sous l'ère Poutine, la Russie est devenue plus forte et

¹⁴ Résolution no 455. Soutenir la posture de défense et de dissuasion de l'OTAN après l'extinction du traité FNI.

¹⁵ Un aperçu des relations OTAN-Russie, Commission politique.

¹⁶ La République de Macédoine du Nord : évolution politique, accession à l'OTAN et transition économique, Commission de l'économie et de la sécurité

¹⁷ 70 ans de l'OTAN : pourquoi l'Alliance demeure-t-elle indispensable ?, Commission politique.



s'attache, par une approche révisionniste et agressive, à retrouver une stature de puissance mondiale sur un pied d'égalité avec les États-Unis. Moscou veut instaurer en Europe une nouvelle architecture de sécurité dont elle serait le principal protagoniste. En agressant l'Ukraine et en annexant la Crimée, elle a mis un terme à 25 ans d'efforts consentis par les Alliés pour édifier un partenariat stratégique avec elle. Le Kremlin est passé outre les normes internationales, a employé la force et usé de tous les instruments à sa disposition pour miner l'OTAN et la stabilité de ses membres et de ses partenaires en vue d'affaiblir les démocraties occidentales. M. Soames expose quant à lui¹⁸, que la Russie a renforcé ses capacités et sa présence militaires dans l'Atlantique Nord. Il en résulte une menace potentielle pour la liberté de manœuvre de l'OTAN dans cette zone stratégique cruciale. De son côté, Mme Alleslev relève que l'augmentation significative des activités de la flotte russe à proximité des câbles sous-marins représente une menace notable. Ce réseau de câbles assure 97 % du transfert de données à l'échelle planétaire et les sous-marins russes ont le potentiel de mettre sur écoute ou de sectionner ces câbles en vue d'intercepter des renseignements ou de perturber des services vitaux.

À la lumière des agissements russes, le rapport Andreychuk recommande que l'OTAN continue de faire montre de fermeté et renforce ses capacités de défense et de dissuasion, tout en évitant une escalade. Par ailleurs, les membres de l'Alliance doivent continuer de présenter un front politique uni dans leurs relations avec la Russie et être prêts à répondre aux agressions russes, si nécessaire. À cet égard, le rapport plaide pour le maintien, voire le renforcement des sanctions économiques. S'adressant à la commission de l'économie et de la sécurité, William Bowder, président général de Hermitage Capital Management a expliqué que la prise de sanctions ciblées contre de hauts responsables russes pourrait être un instrument de lutte efficace contre les agissements de Moscou. Selon M. Bowder, la plupart des dirigeants et oligarques russes ont placé leur argent en Occident et il serait aisé de bloquer ces avoirs. M. Bowder a indiqué que les États-Unis s'étaient doté d'une loi visant les avoirs détenus dans le pays par des hauts responsables russes impliqués dans l'assassinat en prison de l'avocat Sergueï Magnitski¹⁹. D'autres pays, tels que le Canada, le Royaume-Uni et les pays baltes ont adopté une législation similaire et l'UE réfléchit à l'élaboration d'une loi semblable. Lors de la discussion, John Shimkus (États-Unis) a appelé les pays membres à adopter une telle législation, estimant que cela permettrait de contrecarrer les agissements russes. Plusieurs parlementaires, dont le chef de la délégation du Royaume-Uni, Richard Benyon, ont abondé dans le même sens relevant que des sanctions ciblées semblaient être le meilleur moyen de progresser.

4.4 Technologies numériques, intelligence artificielle et cybermenaces

Aussi bien à Bratislava qu'à Londres, diverses commissions ont examiné les conséquences, en matière de sécurité, du développement fulgurant des technologies numériques²⁰, de l'intelligence artificielle (IA) et des cybermenaces. Dans son rapport²¹, Matej Tonin (Slovénie) relève que, si certains analystes estiment que l'IA est une technologie susceptible de transformer la sécurité nationale, au même titre que les armes nucléaires, l'aéronautique, l'informatique et la biotechnologie, et qu'elle pourrait même conduire à redéfinir la notion même de « défense », d'autres sont plus prudents. En revanche, presque tous les experts du secteur de la défense reconnaissent que le potentiel d'application de l'IA dans le secteur militaire est présent dans tous les domaines et à tous les niveaux des forces armées. À titre d'exemple, le rapport mentionne les systèmes d'armes autonomes qui pourraient un jour entraîner une restructuration des forces armées et de leurs doctrines d'engagement et, de ce fait, avoir une influence sur l'équilibre militaire dans son ensemble. Dans ce contexte, le rapport relève que la Chine s'est fixée pour objectif de devenir le leader mondial en matière d'IA et

¹⁸ L'évolution de la sécurité dans l'Atlantique Nord, Commission de la défense et de la sécurité

¹⁹ Loi dite Loi Magnitski. Elle a ensuite été élargie aux auteurs de violations des droits humains et hauts responsables corrompus du monde entier.

²⁰ Technologies de l'information et de la communication (TIC).

²¹ Intelligence artificielle : impact sur les forces armées de l'OTAN, Commission des sciences et des technologies.



travaille au développement de divers systèmes militaires ayant recours à l'IA. M. Tonin recommande que les pays de l'OTAN les plus avancés sur le plan scientifique et technologique investissent dans la recherche et le développement consacrée à l'IA appliquée au secteur de la défense. Parallèlement, l'écart technologique entre les Alliés dans le secteur de la défense doit demeurer suffisamment faible pour prévenir les problèmes d'interopérabilité. Par ailleurs, M. Tonin souligne que les forces armées ne sont pas en mesure de résoudre, à elles seules, les problèmes spécifiques liés à l'IA, si bien que les gouvernements nationaux, l'OTAN et l'UE ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine. Au niveau stratégique, les Alliés doivent aussi relever des défis géopolitiques, notamment ceux liés aux investissements de la Chine et de la Russie dans les systèmes militaires faisant appel à l'IA. Lors de son exposé devant la commission de la défense et de la sécurité, Michael Clarke a indiqué que l'intégration des nouvelles technologies constituait le défi majeur auquel seront confrontées les armées. Prenant l'exemple du Royaume-Uni, il a souligné qu'aujourd'hui les budgets alloués au développement des nouvelles technologies (nanotechnologie, biotechnologie, informatique quantique, etc.) sont modestes, alors même que certaines de ces technologies arrivent à maturité et permettront bientôt de développer de nouveaux systèmes d'armes. Selon M. Clarke, les principales percées se feront aux Etats-Unis, en Chine voire en Russie mais pas en Europe, ce qui pose problème. L'Europe dispose de forces armées de petites tailles et le risque est grand qu'elles soient à l'avenir incapables de faire la différence. De fait l'Europe devrait perdre sa signification stratégique.

Dans son rapport²² présenté devant la commission de l'économie et de la sécurité, Jean-Marie Bockel (France) rappelle que la technologie numérique n'est pas seulement un agent du changement économique et de la prospérité. C'est aussi un instrument d'espionnage et d'action militaire. Si une cyberattaque suffit à paralyser l'économie d'un pays, ce type d'arme devient très intéressant, puisque quelques clics peuvent désormais occasionner le même genre de dégâts que ceux autrefois causés par des milliers de bombardements aériens. Les sociétés riches de l'ère postindustrielle, très tributaires de l'économie numérique, sont devenues extrêmement vulnérables face à ce type d'attaques. Les régimes autoritaires, qui contrôlent strictement l'Internet et limitent les libertés de leurs citoyens, réduisent en revanche la vulnérabilité aux attaques extérieures. La concurrence croissante dans le domaine du numérique est aussi le reflet d'un conflit entre valeurs sociétales. Paradoxalement, la propension des Occidentaux à l'ouverture est devenue une source de vulnérabilité. En outre, l'équilibre des pouvoirs numériques est, lui aussi, en train de changer, les États-Unis ne disposant plus d'une mainmise incontestée sur l'Internet et l'univers numérique. Dans ce contexte, M. Bockel a plaidé pour une coopération plus étroite entre l'Europe et les États-Unis, afin de mettre en place un cadre adéquat pour l'économie numérique et de trouver un juste équilibre entre sécurité, innovation, ambitions commerciales et réglementation. Jean-Marie Bockel et Susan Davis²³ (États-Unis) accordent dans leurs rapports une grande importance à la sécurité, à la défense et à la dissuasion dans le cyberspace. Tous deux ont relevé que les réseaux appartenant à l'OTAN sont la cible de centaines de cyberattaques chaque mois et que la fréquence des intrusions sur les réseaux des Alliés augmentait considérablement. La vulnérabilité face aux cyberattaques devient d'autant plus grande que des infrastructures vitales sont de plus en plus tributaires des TIC et que les marchés de la consommation sont toujours plus connectés à ce que l'on appelle l'« Internet des objets ». Les mesures de protection doivent être renforcées en conséquence. Il s'agit surtout de l'introduction obligatoire de normes de sécurité plus strictes et de redondances dans l'espace numérique afin de garantir la survie en cas d'attaque, mais aussi du développement de systèmes de contrôle permettant de déterminer en continu si des infrastructures vitales ont été compromises. Parallèlement, il convient de se doter, à titre dissuasif, de capacités de représailles offensives dans le cyberspace. La

²² Marchés numériques et cybersécurité : les approches nord-américaine et européenne, Commission de l'économie et de la sécurité

²³ L'OTAN et le cyberspace : renforcer la sécurité et la défense, stabiliser la dissuasion, Commission des sciences et des technologies



détermination à s'engager dans de telles actions doit être annoncée clairement aux adversaires potentiels. Il faudrait également réfléchir à la manière de maîtriser une escalade afin d'éviter des réactions en chaîne qui aboutiraient à une cyberguerre totale. À cet égard, Mme Davis a rappelé que depuis le sommet du pays de Galles, l'OTAN avait fait de la sécurité, de la défense et de la dissuasion dans le cyberspace une de ses priorités. Une cyberattaque peut être considérée comme une agression armée et peut permettre d'invoquer l'article 5 du Traité de Washington. Lors du sommet de l'OTAN organisé à Bruxelles en 2018, les dirigeants des membres de l'Alliance ont réitéré leur engagement dans ce sens. A Londres, l'Assemblée a adopté une résolution²⁴ demandant aux pays membres d'adopter d'ici à la fin 2019 une doctrine OTAN pour le cyberspace. Le texte demande également le renforcement des mesures visant à développer des cybercapacités et une adaptation des structures alliées. Elle invite également à envisager la mise à disposition d'effets cyber offensifs et défensifs pour les opérations OTAN. Elle demande enfin de continuer à maintenir une politique de cyberdissuasion ambiguë quant au seuil à partir duquel une cyberattaque serait considérée comme une attaque militaire.

4.5 Situation en Macédoine du Nord

Dans son rapport consacré à la situation en République de Macédoine du Nord, Ausrine Armonaite (Lituanie)²⁵, commence par rappeler que le pays aspire à rejoindre l'OTAN depuis plus de deux décennies. Après avoir rejoint le Plan d'Action pour l'adhésion en 1999, elle a été déclarée techniquement prête pour son adhésion à compter de 2008. Ce n'est cependant qu'en été 2018 que l'invitation officielle a été transmise, suite à la conclusion de l'accord de Prespa mettant un terme au différend avec la Grèce à propos de sa dénomination. Cette longue période d'attente a eu un impact négatif sur la transition politique et économique du pays. Selon Mme Armonaite, la communauté transatlantique doit en tirer les leçons. Elle doit davantage contribuer à consolider les réformes dans la région, notamment en fixant un horizon réaliste pour une adhésion à l'OTAN, mais aussi à l'UE. Un engagement sérieux de ces deux organisations en faveur d'une adhésion contribuerait à faciliter la mise en place des réformes. Parallèlement, la Macédoine du Nord doit redoubler d'efforts et accélérer les réformes, notamment en ce qui concerne la lutte contre la corruption et la réforme du système judiciaire. Elle doit également promouvoir la liberté de la presse, un esprit de politique bipartisane, la réconciliation interethnique et la justice sociale. Il faudra aussi réformer le système éducatif, inadapté aux besoins économiques du pays à long terme. Le chômage des jeunes est très élevé, ce qui est l'une des principales causes de l'inquiétante fuite des cerveaux. Selon Mme Armonaite, le pays doit être soutenu dans ses réformes par l'OTAN et l'UE. Elle a notamment recommandé que l'UE engage des négociations d'adhésion formelles avec la Macédoine du Nord. Repousser encore cette décision risque de renforcer les opposants à l'accord de Prespa et donner l'occasion à Moscou de s'ingérer davantage dans les affaires intérieures macédoniennes. Enfin, Mme Armonaite a appelé tous les membres de l'OTAN à ratifier rapidement le protocole d'adhésion de la Macédoine du Nord.

4.6 Situation dans la région MOAN, « Etat islamique » et lutte contre le terrorisme

Lors de la présentation de son rapport²⁶ devant la commission politique, M. Calha a relevé que la situation sécuritaire au Moyen-Orient et en Afrique du Nord restait précaire. Outre une recrudescence de l'activité terroriste, les causes d'instabilité sont nombreuses, à commencer par les difficultés économiques, sociales et environnementales, une gouvernance déficiente, la traite des êtres humains, le trafic de stupéfiants et la piraterie. Les pays sahéliens et subsahéliens sont particulièrement touchés par ces problèmes et les moyens dont ils disposent pour y faire face sont

²⁴ Résolution no 459. Le renforcement de la cybersécurité, la cyberdéfense et la cyberdissuasion de l'OTAN.

²⁵ La République de Macédoine du Nord : évolution politique, accession à l'OTAN et transition économique, Commission de l'économie et de la sécurité

²⁶ Sécurité et stabilité en Afrique – défis et priorités pour l'OTAN, Commission politique.



très limités. L'extrémisme militant dans la région prend de l'ampleur, et les entités extrémistes sont de plus en plus souvent liées entre elles. M. Calha a souligné que l'expansion de l'activité terroriste en Afrique touche directement les pays méridionaux de l'Alliance. A ce stade, le rôle de l'OTAN dans la région est restreint et se concentre sur les relations avec les partenaires régionaux et internationaux. La création du Pôle OTAN pour le Sud, sis à Naples, est un pas dans la bonne direction. Pour M. Calha, il convient maintenant de renforcer le rôle de l'OTAN en Afrique. Au cours du débat, les intervenants ont eux aussi souligné la nécessité d'accorder une attention accrue à la région et ont souhaité que l'Union africaine et l'UE deviennent des partenaires fiables. Des délégués espagnols, français et italiens ont également demandé à leurs collègues de réfléchir à l'opportunité pour l'OTAN de s'engager davantage sur le plan opérationnel.

La commission sur la dimension civile de la sécurité a par ailleurs discuté des problèmes humanitaires et sécuritaires en Afrique, parmi lesquels les répercussions de l'afflux de migrants et de réfugiés déclenché par les conflits sur le continent africain ou encore le risque de voir le changement climatique aggraver les conflits et intensifier les déplacements forcés de populations. A l'occasion de la présentation de son rapport²⁷, Lord Jopling (Royaume-Uni) a rappelé que la sécurisation des frontières était, pour l'essentiel, une prérogative nationale et que le rôle de l'OTAN était par conséquent limité en la matière. En revanche, une participation de l'OTAN devrait être envisagée en cas de crises, où des ressources militaires telles que les technologies de surveillance pourraient se révéler très utiles. L'OTAN pourrait également contribuer au renforcement des capacités des services de garde-frontières et de garde-côtes des partenaires sur les flancs sud et sud-est de l'Europe. Enfin, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) pourrait être utilisé pour coordonner les interventions humanitaires lors de crises des réfugiés. Jopling a souligné que les solutions politiques devaient primer les solutions militaires. Selon lui, il est important que les pays de l'espace euro-atlantique réaffirment leur engagement à respecter le Protocole de l'ONU de 1967 sur l'octroi de l'asile aux personnes réellement menacées de persécution. La sécurité nationale et une politique d'asile équitable devraient être considérées comme se renforçant mutuellement. A Londres, Sanj Srikanthan, directeur exécutif du Comité international de secours a quant à lui exhorté les pays occidentaux à mieux assumer leur part de responsabilité en matière de protection des réfugiés.

Dans une résolution adoptée en assemblée plénière²⁸, l'Assemblée recommande aux gouvernements des pays membres de l'OTAN de mieux partager les données du renseignement au sein du « Pôle pour le Sud » avec pour objectif d'augmenter les capacités d'alerte rapide. Le texte demande également de contribuer à la formation des forces de sécurité des pays du Sahel afin de leur permettre de mieux lutter contre les mouvements terroristes régionaux. Il appelle aussi au renforcement des partenariats avec les acteurs de la sécurité en Afrique, tels que l'Union Africaine, le G5 Sahel, mais aussi de la coopération avec l'UE. Enfin, la résolution demande d'examiner la possibilité d'étendre le programme du Partenariat pour la paix aux Etats d'Afrique Subsaharienne.

4.7 Afghanistan

A Bratislava, Ulrich Pilster, représentant de l'état-major de la division Opérations de l'OTAN a souligné qu'une solution politique était la seule manière de mettre fin au conflit et de s'assurer que le pays ne serait jamais plus un foyer du terrorisme. M. Pilster a fait remarquer qu'après 18 années en Afghanistan, l'OTAN ne voulait pas compromettre les avancées réalisées dans plusieurs domaines. La paix en Afghanistan doit résulter d'un processus interne, mais appuyé de l'extérieur. Si des progrès ont été accomplis dans la réforme du domaine de la sécurité, la situation reste néanmoins difficile, comme en témoigne l'augmentation notable du nombre de victimes parmi les civils, les forces

²⁷ La sécurité aux frontières, Commission sur la dimension civile de la sécurité.

²⁸ Résolution No 451. Renforcer la contribution de l'OTAN pour faire face aux défis émanant du sud.



afghanes et les talibans. A Londres, l'évolution de la situation en Afghanistan n'a fait l'objet que d'une courte discussion en Commission de la défense et sécurité dans le cadre de la préparation d'un projet de résolution²⁹ que l'assemblée plénière a adopté par la suite. Le texte demande aux pays membres de maintenir leurs missions d'assistance aux forces de sécurité afghanes jusqu'à ce qu'un accord de paix soit conclu. Il invite également les pays membres à renforcer l'efficacité des programmes d'assistance aux forces de sécurité afghanes avec pour objectif de les transformer en une force militaire compétente, autonome et professionnelle capable de créer les conditions nécessaires à une stabilité durable. La résolution demande aussi de soutenir les négociations de paix intra-afghanes et d'assurer la mise en œuvre d'un futur accord de paix en fournissant une assistance financière et technique à long terme. Lors de la discussion en commission, les intervenants se sont dits préoccupés par l'essoufflement des progrès en matière de réforme du secteur de la sécurité, ce qui entrave l'état de préparation des forces de défense et de sécurité afghanes. Ils ont également fait part de leur inquiétude au sujet de l'instabilité croissante qui règne dans le pays suite aux actions militaires lancées par les Talibans, y compris à Kaboul.

5 Appréciation de l'activité de l'AP-OTAN en 2019

Les débats aussi bien à Bratislava qu'à Londres ont confirmé que de **grosses dissensions** existent entre pays de l'OTAN sur plusieurs points. C'est notamment le cas de l'engagement de l'alliance sur son flanc sud. Pour certains, il est crucial que l'OTAN se dote d'une approche globale à l'ensemble de la région MOAN. Les efforts de l'alliance en Afrique du Nord devraient aussi être intensifiés. Pour d'autres, c'est surtout l'attitude agressive de la Russie qui doit être combattue. Le lancement par la Turquie d'une opération militaire dans le nord de la Syrie, sans avoir informé les alliés, n'a pas arrangé les choses et a été vivement critiqué par plusieurs délégations. A Londres, les représentants gouvernementaux britanniques et ceux de l'OTAN ont bien tenté de ménager la chèvre et le chou mais le sentiment qui prévaut est celui d'un profond fossé entre Ankara et la plupart des pays alliés. Des divergences de vue entre alliés existent également quant à l'attitude à adopter envers la Turquie, même si personne ne semble vouloir prendre de mesures extrêmes. Ce n'est dès lors pas un hasard, si la plupart des intervenants, aussi bien en commissions que lors des réunions plénières, ont rappelé l'importance de maintenir l'unité et la cohésion et d'afficher un front uni. Les orateurs n'ont cessé de réitérer les facteurs qui ont contribué à faire de l'OTAN une organisation couronnée de succès.

Les débats ont aussi permis de confirmer que la **situation sécuritaire** est aujourd'hui plus fragmentée, plus complexe et plus imprévisible. La planète traverse une période de transition géopolitique. Cette évolution, caractérisée par un ordre mondial multipolaire et un déplacement des rapports de force de l'ouest vers l'est, est source de tensions accrues entre les États-Unis, l'Europe, la Russie et la Chine. On assiste à un retour aux politiques de puissance, à une augmentation des actions unilatérales, et à un affaiblissement des institutions multilatérales. La session de Londres a thématiqué l'importance croissante de la Chine mais aussi le risque à moyen terme de marginalisation stratégique de l'Europe. La tendance à l'armement se poursuit. Le nombre de conflits régionaux et subrégionaux demeure élevé, ce qui entraîne notamment des flux durables de réfugiés et de migrants. Les développements technologiques, qui ont également un impact sur la façon dont les guerres sont conduites, s'accroissent et l'évolution technologique aura une implication sur la balance stratégique. Le leadership technologique occidental est en train de s'effriter. Parallèlement, les cyberattaques par des acteurs étatiques ou non étatiques se multiplient. La menace d'attentats terroristes demeurant élevée, la situation sécuritaire en Europe reste tendue, ce d'autant plus que celle-ci est minée par des crises politiques internes et des défis économiques. A ce titre, la session de Londres a démontré que le Royaume-Uni est actuellement quasi-paralysé par la question du Brexit.

²⁹ Résolution no 456. Développements récents en Afghanistan.



Les débats ont aussi permis de faire le tour des **relations entre l'OTAN et la Russie**. La majorité des intervenants ont relevé l'attitude agressive de la Russie sur tous les fronts. Moscou semble vouloir entrer en confrontation partout où cela est possible, sans toutefois vouloir s'engager dans un conflit militaire. Outre la forte présence militaire de la Russie sur le flanc est de l'OTAN et ses progrès militaires technologiques notables, les intervenants ont exprimé une inquiétude croissante face au renforcement quantitatif et qualitatif des forces russes dans l'Atlantique Nord, qui est d'une importance vitale pour l'Alliance. Ils ont également mis en garde contre l'influence toujours plus grande de la Russie dans la région MOAN et dans les Balkans. Par ailleurs, le non-respect du traité FNI par le Kremlin a été sévèrement critiqué. De l'avis général, la Russie a acquis une capacité lui permettant de nuire pour les 10 à 20 prochaines années aux intérêts occidentaux. Plusieurs orateurs ont plaidé pour l'établissement d'une relation fonctionnelle et pratique avec Moscou avec pour objectif de contenir au maximum la capacité de nuisance de la Russie et de renforcer la prédictibilité des actes afin d'éliminer toute surprise.

Par rapport à l'année précédente, les **Balkans occidentaux** dans leur ensemble n'ont pas été un sujet de discussion majeur. Les rapports se sont concentrés sur la **Macédoine du Nord**, qui doit faire face à des défis de taille. Plusieurs intervenants ont appelé les membres de l'OTAN et l'UE à soutenir le pays dans son processus de transformation, encourageant les premiers à ratifier rapidement le protocole d'adhésion. Selon eux, l'adhésion à l'OTAN permettrait aussi plus généralement de stabiliser les Balkans occidentaux.

S'agissant de la **région MOAN**, les discussions ont principalement porté sur la zone du Sahel et les régions subsahariennes. Les constats demeurent négatifs. La région est toujours en proie à une forte instabilité et le théâtre de conflits complexes et de longue durée, auxquels se superposent des luttes de pouvoirs régionales et géopolitiques. En dépit du fait que l'État islamique a perdu son territoire en Irak et en Syrie, le groupe terroriste pose toujours un risque accru pour l'Europe. Il reste en mesure d'agir, bien que dans une mesure bien plus limitée. Par ailleurs, la menace liée à Al-Qaïda persiste. Les représentants des membres du sud de l'OTAN ont réitéré leur appel en faveur d'un renforcement de l'action de l'Alliance dans la région et de la mise au point d'une véritable stratégie pour le flanc sud.

Les comptes rendus sur concernant l'**Afghanistan** demeurent largement négatifs. Malgré les ressources considérables qui ont été allouées, peu de changements durables ont été enregistrés dans le pays depuis 2001 et la situation sécuritaire demeure critique. Les intervenants se sont dits préoccupés par l'essoufflement des progrès en matière de réforme du secteur de la sécurité qui entrave l'état de préparation des forces de défense et de sécurité afghanes. Ils ont également fait part de leur inquiétude au sujet de l'instabilité croissante qui règne dans le pays suite aux actions militaires lancées par les Talibans, y compris à Kaboul.

Les conséquences du développement rapide des **TIC**, de l'**IA** et des **cybermenaces** ont occupé une place de choix dans les débats. Vu l'énorme potentiel de ces technologies sur les forces armées et la conduite de la guerre, la nécessité d'investir davantage dans la recherche et le développement en matière de défense a été maintes fois soulignée, ce afin de ne pas se laisser dépasser par les avancées de la Chine et de la Russie. Autre point soulevé à titre de mise en garde est le fait que, dans le domaine numérique aussi, le rapport de force est en train de basculer. Étant donné l'accroissement significatif des cyberattaques contre les réseaux de l'OTAN et des membres de l'Alliance, ainsi que la vulnérabilité de certaines infrastructures techniques, les orateurs ont été unanimes sur la nécessité de renforcer considérablement les mesures de protection. L'OTAN doit également se doter de capacités de rétorsion offensives dans le cyberspace à des fins de dissuasion et l'idée a été lancée de maintenir une politique de cyberdissuasion ambiguë quant au seuil à partir duquel une cyberattaque serait considérée comme une attaque militaire.



6 Conclusions et activités

La Délégation tire un bilan positif de sa participation aux deux sessions. Elle estime en effet que les travaux de l'AP-OTAN sont d'un grand intérêt pour notre Parlement. En matière de sécurité, l'AP-OTAN est en effet l'enceinte parlementaire la plus importante. Elle regroupe les parlementaires des commissions de la défense de tous les pays de la zone euro-atlantique et constitue la plate-forme idéale pour un échange de vues et d'idées sur des sujets ayant trait à la politique de sécurité. La participation aux travaux de l'AP-OTAN permet de surcroît à la délégation de se faire une bonne idée des positions des différentes délégations et, partant, des principaux thèmes autour desquels s'articuleront les futures discussions en matière de politique de sécurité.

Nombre de questions abordées par l'AP-OTAN – les tensions entre l'OTAN et la Russie, la situation dans la région MOAN, la situation dans les Balkans occidentaux, le terrorisme international, les menaces cybernétiques, l'impact de l'évolution technologique, pour n'en citer que quelques-unes – ont des implications sur la politique de sécurité de la Suisse. Il est judicieux d'avoir une idée précise des changements en cours dans l'environnement stratégique de notre pays. Quant à l'évolution de l'OTAN en tant qu'organisation, la mise en œuvre des décisions prises aux sommets du Pays de Galles et de Varsovie, les divergences de vues croissantes entre alliés sur plusieurs questions, les relations avec la Russie, l'engagement dans les Balkans, les mesures visant à lutter contre le terrorisme, la situation de la région MOAN et la collaboration avec l'UE devraient rester les principaux sujets de préoccupation dans un avenir proche. Ces sujets présentent également un intérêt pour la Suisse.

La Délégation AP-OTAN a été renouvelée à l'occasion du changement de législature. Elle devrait poursuivre ses activités sur la lancée des contacts établis durant les années précédentes. Les points forts seront à nouveau les deux sessions plénières. En fonction du calendrier, la délégation participera si possible également aux séminaires thématiques Rose-Roth consacrés à des thèmes pouvant avoir un impact sur la Suisse et sa politique de sécurité.